brulle ; secrétaires : MM. L. Vauthier et Ch. Lamère ; trésorier-bibliothécaire, M. J. Tobie ; assesseurs : MM. Louis Lepers, A. Denis-Didier, G. Bouchard, Th. Bertrand, Henri Hellin.

Puis une causerie en « Esperanto » a été faite par M. A. Denis-Didier, consul espérantiste ; le conférencier qui parle la langue « Esperanto » avec une grande facilité, a, par son récit plein d'humour et de finesse, charmé ses auditeurs, parmi lesquels les dames étaient en majorité. Des applaudissements répétés ont, plus d'une fois, souligné les paroles du conférencier, montrant ainsi que tous l'écoutaient avec intérêt et le comprenaient sans peine, bien que quelques-unes des personnes présentes ne suivent les cours d'Esperanto que depuis quelques semaines.

M. J. Tobie a pris ensuite la parole, en Esperanto également ; il a montré les nombreux avantages que peut procurer la connaissance de cette langue auxiliaire, puis il a porté un toast au docteur Zamenhof, inventeur de l'Esperanto, au conférencier, M. A. Denis-Didier et au président, M. Ch. Dorion, qui depuis six ans a tant fait pour assurer le développement du groupe et le succès de l'Esperanto à Roubaix-Tourcoing.

M. Ch. Dorion a félicité le conférencier, puis remercié M. J. Tobie de son toast, et l'a prié de bien vouloir se charger de la prochaine conférence.

Un peu de musique et l'audition de l'hymne espérantiste l'« Espero » ont terminé la réunion.

Machines Parlantes « ODEON » à disques artistiques incomparables, tiennent la première place. Immense assortiment de disques des plus grands artistes. Maison SCREPEL, 138, Grande-Rue, Rx. 1101-7

L'ATELIER DE TISSAGE DE L'ECOLE PRATIQUE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE. — L'école de tissage ouverte en janvier dernier, rue du Collège, 76, dans les locaux de l'Ecole Pratique, reçoit à toute époque de l'année les jeunes apprentis.

L'apprentissage, confié à deux spécialistes, MM. Delcroix et Poppe, a une durée variable suivant les désirs et les besoins des intéressés. Les apprentis sont initiés aux divers métiers : uni échappement, uni butoir, à carreaux révolver français, à carreaux revolver anglais, à 4 boîtes montantes simples, à 4 boîtes de chaque côté duite à duite, armure française et anglaise, et peuvent, suivant la durée de leur apprentissage, se perfectionner plus ou moins complètement. Ils reçoivent une légère rémunération dès la deuxième semaine de travail.

Conditions d'admission : Avoir 13 ans, ou 12 ans, et posséder le certificat d'études, et présenter un certificat médical.

Nota. — Les personnes qui aimeraient de visiter l'atelier de tissage pourront en faire la demande à M. le directeur de l'Ecole Pratique et la visite pourrait être faite un dimanche sous la conduite de M. Delcroix ou de M. Poppe.

HEUREUSE INNOVATION. — Les gourmets seront heureux d'apprendre que la charcuterie Lecaille, rue du Curé, qui ne recule devant aucune dépense, pour satisfaire sa nombreuse clientèle, vient d'installer une chambre et deux glacières frigorifiques.

Ces installations, tout à fait perfectionnées, lui permettront de conserver, pendant les plus fortes chaleurs, ses marchandises fines et ordinaires, dans le même état de fraîcheur qu'en plein hiver.

Les amateurs de bonne charcuterie pourront donc continuer à se régaler des croquettes, andouillettes, pieds truffés, si justement renommés de cet établissement de premier ordre, ainsi que de tous ses autres produits aussi succulents que variés.

LA CHAMBRE DE COMMERCE se réunira dans la salle ordinaire de ses séances, 2, rue du Château, le mardi 25 mai, à 4 heures du soir, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour ci-après :

1. Comptes de 1908 et budgets de 1910, de la Chambre, de la Bourse et du Conditionnement ; 2. Tramways de Lille-Leers, Hem-Roubaix et Leers-Roubaix. Enquête sur les emplacements des points d'arrêt et kiosques-abris ; 3. Création d'une école supérieure de commerce pour la région du Nord ; 4. Canada, projet d'abaissement du tarif postal entre la France et le Canada ; 5. Questions diverses.

ÉVÉNEMENT ATTENDU. — La hausse des mines d'Or, annoncée depuis un an par la circulaire Bulté, ne fait que commencer. Achetez sans hésiter.

TERME. — La maison Bulté **ASSURE L'EXECUTION AU PREMIER COURS** pour la totalité, — et le **COURS MOYEN** pour les achats de primes. — Maison fondée en 1892. — Téléph. 628. 35, rue Neuve, Roubaix. 66084d

VACCINATIONS PUBLIQUES, Place Notre-Dame et rue des Lignes, 17. — La 7e séance de vaccinations publiques aura lieu aujourd'hui dimanche de 9 à 11 heures du matin.

Les personnes qui ont été vaccinées au cours des séances précédentes sont invitées à s'y présenter pour la vérification des résultats de l'opération.

Chaussures Incroyable, 29, r. Gare. Nouv. Direct. 66086

L'ASSEMBLÉE STATUTAIRE DES VÉTÉRANS DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER aura lieu, aujourd'hui, à trois heures et demie, au Café Lecry, place de la Fosse-aux-Chênes. Elle aura, cette année, une importance toute particulière en raison de deux questions fort intéressantes inscrites à l'ordre du jour. C'est, d'abord, le projet d'augmentation de la pension par une subvention qui pourrait être accordée par le Conseil général. On discutera ensuite la question de la médaille commémorative à accorder à tous ceux qui ont fait la campagne de 1870-71. Un vaste pétitionnement est organisé à cet effet et tout fait prévoir que prochainement, le Parlement votera les crédits nécessaires.

P. T. T. (Electricité). — Pour Travaux Téléphoniques ; Pour Installations Electriques, adressez-vous chez Monsieur Georges Caigniez, ingénieur-constructeur, ingénieur-électricien, de l'Université de Louvain. — Roubaix, 19, rue du Bois. Téléphone : 547. 66085d

ENTRE TRAMWAY ET VOITURE. — L'attelage de M. Ingelbrecht, propriétaire de la Laiterie de la Halle, rue Pierre-Motte, 51, montait hier soir cette rue, vers 7 heures 10, tenant sa droite. Le conducteur traversa subitement la chaussée, et avant qu'il eût eu le temps de se garer à gauche, un tramway allant à Wattrelos, tamponna l'avant-train de la voiture, dont un brancard fut brisé. Le cheval, projeté sur le sol, se releva indemne. Le tramway n'a été que légèrement éraflé.

AU BON MARCHÉ, 7, rue Nationale, LILLE. — En raison du succès obtenu par l'Exposition de lundi dernier, continuation cette semaine de la vente des articles-réclame, aux mêmes prix. 66074d

LES ÉCUMEURS DE GARNIS. — M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement, a ouvert une enquête sur un nouveau vol de garni, commis au préjudice de Mme Bellinck, cabaretière rue Monge, 130. Une de ses locataires, originaire d'Avelghem, Hortence Vandemeulebrouck, 36 ans, épouse Moerman, dont elle vit séparée, a subitement disparu hier matin, en compagnie de son fils, âgé de 12 ans, et qui vient d'être admis à la Fraternité. La cabaretière l'accuse d'avoir emporté une couverture en coton, d'une valeur de six francs.

LA BRASSERIE ROUBAISIENNE est celle qui rend le plus de bénéfices aux actionnaires, tout en leur vendant les meilleurs produits. 1010-r

POUR VOS PEINTURES, adressez-vous à la Mn L. Corbeteur, 94, r. Luxembourg. Tél. 20 30. 64900

EVASÉ D'UNE COLONIE PÉNITENTIAIRE. — La vertu d'un maladet d'asile de M. Doncelot, sous-directeur du Refuge de Louviers (Eure), et dans du 30 octobre 1908, les agents de sûreté Pélé et Malcolm ont arrêté, samedi matin, rue de la Gare, Albert Belveaux, 19 ans, journalier, évadé de la colonie pénitentiaire des Douaires (Eure). Cet individu, qui se trouve sans domicile fixe, est inculpé de vol de numéraire. Il a été conduit à Lille, dans l'après-midi, à la disposition du procureur de la République.

BEURRE PUR : 1.25, 1.35 le 1/2 kilo ; beurres d'Avesnes, 1.40 ; beurre belge, 1.60. Laiterie des Halles, 51, rue Pierre-Motte, Rx. 65704

LE REPOS HEBDOMADAIRE DES PHARMACIENS. — Pharmaciens de garde du 23 mai : Secteur A, M. Duburcq, contour Saint-Martin, 81 ; secteur B, M. Balmé, rue de la Vigne, 52 ; secteur C, M. Florquin, rue du Tilleul, 65 ; secteur D, M. Moulin, boulevard de Belfort, 121 ; secteur E, M. Séchebout, rue de l'Alma, 212.

En versant **25 Francs,** on peut devenir actionnaire de la grande brasserie **Union de Roubaix-Tourcoing,** 55, rue Meyerbeer, Roubaix, renommée pour l'excellence de ses produits (bières et liqueurs). 67

POLICE DES GARNIS. — Une contravention a été rédigée à la charge de Mme veuve Eugénie Delaigue, demeurant rue des Arts, 109, pour avoir omis de signaler l'un de ses locataires sur son livre de logement.

LA GRIPPE ne résiste pas aux comprimés, **BAYER D'ASPIRINE** le tube 1 fr. 50 dans toutes les pharmacies 13038

POLICE DES MŒURS. — Dans la nuit de vendredi à samedi, la police a surpris, rue de l'Espérance, une journalière, Clara Lampe, âgée de 22 ans, demeurant rue Saint-André. Cette personne qui racolait les passants a été l'objet d'un procès-verbal.

LES ENTREPOTS DU NORD, 6 à 12, boulevard de Paris, Roubaix, informent leur nombreuse clientèle qu'ils mettent toujours en vente des excellents vins rouges, garantis purs à partir de 0.35 le litre. 66017

CROIX

Le Xe anniversaire de la fondation des "Alpins"

A l'occasion du dixième anniversaire de sa fondation, la société des « Alpins » vient de lancer l'appel suivant à la population du quartier Saint-Pierre :

Nous faisons appel aux sentiments patriotiques des habitants du quartier Saint-Pierre, pour fêter avec nous le X anniversaire de la société *Les Alpins*, et nous les prions de pavoiser leur maison en arborant le drapeau national durant toute cette journée pour exprimer hautement leur fraternelle solidarité.*

En ce jour de fête populaire, nous désirons l'union de tous les cœurs français !

La commission civile des Alpins.

D'autre part, et à titre de protestation contre l'arrêté pris hier, par M. le Maire de Croix, interdisant le cortège qui doit défiler dimanche après-midi, dans les rues du quartier, l'affiche suivante a été placardée cette nuit sur les murs de Croix :

HABITANTS DE CROIX

La liberté de la rue est abolie !

La société de gymnastique *Les Alpins*, composée exclusivement de fils d'ouvriers, allait fêter les 22-23 et 24 mai, son X anniversaire. Un arrêté du maire interdit cette manifestation au grand détriment des commerçants du quartier et des pauvres du Bureau de bienfaisance, au profit desquels une quête devait être faite au cours du cortège.

Nous vous laissons juges de pareille intolérance.

Un groupe d'hommes indignés.

LA DUCASSE DES RUES CHARLES-QUINT, ST-NICOLAS, ETC... — A l'occasion de la ducasse annuelle des rues Charles-Quint, St-Nicolas, Chevreul, St-Pierre et du Tonkin, permission de deux heures du matin est accordée aux débitants des rues ci-dessus désignées, les dimanche 23 et lundi 24 mai, avec autorisation de laisser jouer de la musique et de danser pendant les mêmes jours, jusqu'à minuit.

WASQUEHAL

UN BÉBÉ TOMBE DANS LE CANAL

Il en est retiré sain et sauf

Un accident est survenu samedi soir, à Wasquehal, qui a failli coûter la vie à un bébé de 14 mois.

Il était environ six heures, M. Dahens, épicier, rue de Tourcoing, se promenait le long du canal avec une voiture d'enfant dans laquelle se trouvait le fils de sa fille qui habite avec lui.

Arrivé à trente mètres en aval de l'écluse de la Maure, M. Dahens voulut cueillir le long de la berge quelques fleurs pour son petit-fils. Il lâcha à cet effet un instant la voiture, qui continua à rouler.

Malheureusement elle dévia de sa direction première et avant même que M. Dahens ait pu s'en apercevoir, elle fut sur le bord de la berge d'où elle tomba avec l'enfant dans le canal.

Des personnes témoins de ce qui venait de se passer, coururent aussitôt prévenir l'éclusier, M. Louis Leleu, qui se porta aussitôt sur les lieux de l'accident avec sa bouée de sauvetage et une ligne Bruneel.

Cependant, un charretier de M. Duforest, entrepreneur de vidanges à Wasquehal, M. Dewulf, demeurant à Mouvaux, s'était résolument jeté à l'eau au secours de l'infortuné bébé.

Il venait de reparaître à la surface, épuisé, tenant dans ses bras le petit enfant, quand M. Leleu arriva.

Il lui jeta sa bouée de sauvetage, grâce à laquelle M. Dewulf put atteindre le bord du canal. M. Leleu prit aussitôt dans ses bras le bébé qui ne donnait plus signe de vie et le transporta chez lui, où il lui donna les soins recommandés en pareil cas : tractions rythmées de la langue, etc...

Au bout de quelques minutes, l'enfant reprit connaissance, et son grand-père, M. Dahens put le reconduire chez lui.

La voiture fut ensuite retirée du canal avec la ligne Bruneel.

M. Leleu n'en est pas à son premier acte de sauvetage et a déjà obtenu une lettre de satisfaction du ministère de l'Intérieur.

LE MEILLEUR SUCRE BLANC C'EST LE **SUCRE BEGHIN** 636 f

LANNOY

WILLEMS

Le feu à Robigeux

Ateliers et magasins détruits par les flammes. Dégâts importants

Un violent incendie vient de réduire en ruines l'établissement de M. François Lejeune, négociant en coupage et en matières textiles, au hameau de Robigeux, vers Sailly. Grâce à la promptitude des secours, on a pu préserver des flammes les bâtiments situés en bordure du chemin dit de Blandain, ainsi qu'une partie du matériel agricole.

Il y a environ trois ans, cet établissement, qui servait alors d'atelier de tissage, avait été incendié par la foudre. M. François Lejeune fit reconstruire les bâtiments sur le même emplacement. Sur le devant, vers la route de Willems, se trouvaient les dépendances affectées à l'habitation du négociant, sur la gauche, du côté du pavé d'Hem, les remises et l'écurie. Ces dernières dépendances étaient reliées vers le fond de la cour aux autres bâtiments servant à la fois d'ateliers et de magasins. Ceux-ci à eux seuls, occupaient une superficie de 220 mètres carrés.

Outre son négoce de matières textiles, M. François Lejeune travaillait à façon pour les cultivateurs de la région. C'est ainsi que le bâtiment de l'aile droite était affecté au cardage des laines, tandis que l'autre servait à la meunerie et au coupage des hivernages. Pour ce trafic, le négociant employait un important outillage consistant en un moulin avec meules et cylindres, deux hâche-paille, deux nettoyeurs, un aplatisseur et une machine à carder la matière textile. Tout ce matériel était actionné par un moteur à essence, placé dans une dépendance construite derrière les autres bâtiments, du côté des jardins. Samedi matin, les ouvriers de M. Lejeune, au nombre de trois, avaient pris leur travail comme de coutume. Vers neuf heures un quart, ils étaient occupés à faire du coupage, quand tout à coup leur attention fut attirée par le crépitement des flammes. L'incendie ayant éclaté spontanément dans la salle réservée aux matières textiles, s'était rapidement communiqué à un chariot rempli de paille qui se trouvait à proximité. A la vue du danger, les ouvriers se réfugièrent dans la rue, en criant : « Au feu ! Au secours ! »

Aussitôt les habitants du hameau accoururent avec leurs pompes pour porter secours aux sinistrés. Mais en raison de la sécheresse et des matières inflammables qui se trouvaient là entassées, les flammes prirent des proportions effrayantes sous la brise et, en très peu de temps, les magasins et ateliers ne formèrent plus qu'un vaste brasier d'où s'élevaient des colonnes d'une fumée âcre et noirâtre. De la fournaise se dégageait une chaleur infernale qui forçait les curieux à se tenir à distance.

Cependant, l'intensité du sinistre ne découragea pas les braves sauveteurs qui s'étaient armés, qui de seaux, qui d'arrosoirs ou autres récipients les plus divers afin d'inonder la fournaise. Leurs laborieux et persévérants efforts s'étaient concentrés surtout vers le corps de logis qu'ils réussirent à préserver des flammes. Sur ces entrefaites M. Paul Dufermont fils, cultivateur, à Robigeux, était parti à cheval vers le village, afin de donner l'alarme. Peu après, le tocsin retentissait et les pompiers accouraient sur le théâtre du sinistre avec une pompe à bras. Une fois celle-ci mise en batterie, les sauveteurs se mirent à leur tour, en devoir d'arroser les charpentes enflammées qui menaçaient de propager l'incendie aux bâtiments contigus.

Après une manœuvre adroitement dirigée par le commandant de la compagnie, les pompiers réussirent à circonscrire l'incendie et à conjurer tout danger. De leur côté, les voisins avaient eu la sage précaution d'évacuer l'écurie et de sortir des remises les machines agricoles, batteuse mécanique, lieuse et locomobile, etc.

A une heure et demie, on était maître du sinistre. Des bâtiments incendiés, il ne reste plus à présent que des pans de murs au milieu desquels gisent lamentablement dans un fouillis inextricable des débris de toutes sortes. Çà et là, autour de l'armature des métiers rougis par le feu et par l'eau des barres de fer tordues, des tas de canettes de fil de laine, de chanvre, de jute, des laines lavées. M. Lejeune avait en magasin 15.000 kilogrammes de matières textiles et 2.500 kilogrammes d'hivernage. Jusqu'ici il n'a pas été possible de faire une évaluation même approximative des dégâts, mais il y a lieu de croire qu'ils atteindront une somme assez élevée. Le négociant estime son matériel qui a été mis hors d'usage à 20.000 francs et les bâtiments qui sont sa propriété à 9000 frs.

Quant aux marchandises, elles ont été entièrement avariées tant par l'eau que par le feu. Les pertes sont entièrement couvertes par l'assurance.

La cause du sinistre, résiderait dans l'échauffement d'une transmission. La foule qui était accourue aux sonneries du tocsin a stationné sur les lieux jusqu'à l'extinction complète du sinistre. Le service d'ordre était fait par le garde-champêtre Despinoy.

M. Henri Lemaire, adjoint au maire de Willems, était arrivé un des premiers, ainsi que plusieurs conseillers municipaux et diverses notabilités de l'endroit.

La gendarmerie de Lannoy a été avisée dans la journée.

LYS

Le réchaud fatal

Suicide d'une mère de famille

Une triste nouvelle se répandait samedi matin en cette commune : on annonçait le suicide émouvant d'une mère de famille de la rue du Bois.

Au n° 133 de la rue du Bois, habitaient depuis six ans, avec leurs trois garçons, âgés de 15, 10 et 8 ans, les époux Plet-Fougerit, âgés de 41 et 36 ans. Mme Plet, née Augustine Fougerit, qui est originaire de Tonnay (Charente-Inférieure), ne s'habituait pas dans le pays. Il y a trois ans, elle perdit son unique fillette âgée de quelques années seulement. Elle en conçut un vif chagrin. De là à la neurasthénie, il n'y avait qu'un pas ; la malheureuse l'eut vite franchi. Depuis cette époque, en effet, la pauvre femme était facilement irritable, sans cesse en proie à des idées noires. C'est ainsi que la trouvait très souvent son mari qui est voyageur de commerce attaché à une maison de Paris, à son retour de ses occupations. Vendredi soir, entre huit heures et huit heures et demie, M. Plet, en arrivant chez lui ne fut pas peu surpris de trouver ses trois garçonnets en face de son habitation dans l'impossibilité qu'ils étaient d'y rentrer, la porte restant fermée malgré leurs appels ; de plus, les volets au rez-de-chaussée clôturaient aussi les fenêtres.

Pris d'un sinistre pressentiment, M. Plet ouvrit la porte au moyen de sa clef ; puis pénétrant dans sa maison, il se mit à en inspecter tout le rez-de-chaussée ; il n'y vit rien d'anormal, mais dans l'arrière-cuisine, il constata non sans effroi la disparition de deux réchauds au charbon. Redoutant un malheur, M. Plet monta rapidement à sa chambre et en ouvrit la porte. Une fumée âcre le saisit à la gorge. Sa malheureuse femme se trouvait étendue sur le dos au milieu de la pièce entre deux réchauds dont le contenu achevait de se consumer. Déjà la désespérée ne donnait plus signe de vie. Affolé, le voyageur de commerce la saisit à bras-le-corps, la plaça sur le lit voisin, puis ouvrit précipitamment toutes les issues de la chambre afin d'en chasser par le courant d'air la fumée épaisse qui y régnait. Après quoi il descendit en toute hâte demander du secours dans le voisinage. Plusieurs voisins se rendirent avec lui auprès de la malheureuse femme et essayèrent de la ranimer. M. le docteur Wartel qui était dans le quartier, prévenu immédiatement, arriva quelques instants après. Il s'empressa autour de Mme Plet pour tenter de la rappeler à la vie ; tractions rythmées de la langue et frictions, rien ne fit, l'asphyxie ayant fait son œuvre.

Nous renonçons à décrire le désespoir qui s'empara de son mari et de ses enfants à cette douloureuse constatation.

L'infortunée avait dû mettre son funeste projet à exécution à partir de quatre heures de l'après-midi, un peu avant le retour de ses enfants de l'école. A cet effet, elle avait bouché soigneusement tous les interstices existant aux fenêtres et porte de sa chambre au moyen de papier de journal. Puis elle monta ses deux réchauds qu'elle emplit de coke ardent elle mit le feu. Pour atténuer ses souffrances, la désespérée avait eu soin de se munir d'un pot de tisane de pavot qui fut retrouvé sur sa table de nuit. Ces préparatifs terminés, la malheureuse s'enferma. On sait le reste.

La famille de M. Plet était bien considérée dans le quartier. Aussi juge-t-on de l'émoi qu'y provoqua cette pénible nouvelle.

Les funérailles de Mme Plet seront religieuses car tout fait supposer que cédant à ses idées noires elle a agi dans un accès de fièvre chaude ; elles auront lieu lundi prochain à neuf heures du matin.

HEM

La municipalité prend une mesure sectaire contre les deux sociétés musicales

La municipalité radicale-collectiviste vient de prendre une décision des plus arbitraires ; elle a interdit aux deux harmonies, celle de la Citadelle et la Musique Municipale, sous peine de se voir retirer leurs subventions, de donner, dorénavant, des auditions dans les deux églises pendant les cérémonies religieuses.

En apprenant cette stupéfiante nouvelle, les commissions administratives des deux musiques, ont protesté par lettre auprès du maire, M. Henri Delecroix, à qui elles ont demandé de rapporter cette détermination en leur permettant de rester fidèles à la tradition de faire des exécutions dans les églises aux jours de fête.

Elles attendent la réponse. Mais il est malheureusement fort à craindre que celle-ci soit défavorable, car c'est sur l'initiative des socialistes qui forment la majorité du Conseil, que cette mesure sectaire a été prise. Ces derniers ayant appris qu'à la fête de la Pentecôte la Musique Municipale devait se faire entendre à l'église Saint-Joseph, tandis que l'harmonie de la Citadelle jouerait à l'église Saint-Corneille, provoquèrent une réunion privée des édiles. On voulut d'abord intimer l'ordre à l'Harmonie Municipale de ne pas donner suite à son projet ; en ce qui concerne l'audition musicale à Saint-Corneille par l'harmonie de la Citadelle, on l'aurait tolérée. Mais d'aucuns firent valoir que les deux sociétés recevant des subsides de la municipalité, il y avait lieu de leur appliquer également le même régime.

Celle-ci, comme bien on le pense, outre qu'elle a fort ému les musiques visées, a péniblement impressionné la population si attachée aux bonnes et saines traditions ancestrales.

LEERS

UN PEU DE STATISTIQUE. — Depuis 1868 jusqu'à 1908, c'est-à-dire depuis 20 ans, 14 décès ont été causés à Leers, par la diphtérie, 12 par la fièvre typhoïde et 170 par la tuberculose y compris les bronchites chroniques et les méningites tuberculeuses.

LA FÊTE DE JEANNE D'ARC. — La bienheureuse Jeanne d'Arc, sera fêtée dimanche prochain par la paroisse que population de Leers.

Un *Te Deum* sera chanté à l'issue de la grand'messe à laquelle assisteront le Conseil municipal, la société des anciens militaires *La Fraternelle* et la société de gymnastique *La Saint-Vaast*.

La musique municipale rehaussera la cérémonie par une audition. Les habitants sont priés de pavoiser leurs demeures en l'honneur de l'héroïne française.

LA BÉNÉDICTION DU DRAPEAU de la société des anciens militaires *La Fraternelle* aura lieu aujourd'hui pendant la grand'messe. A l'occasion de cette fête, une séance de cinématographe sera donnée à 8 heures, aujourd'hui et demain, au siège de la société, chez M. Henri Dumortier, à la Place.

La réunion mensuelle aura lieu comme de coutume, à six heures et demie.

TOUFFLERS

APPROPRIATION ET DÉGAGEMENT DE L'ÉCOLE COMMUNALE DES FILLES. — Par délibération du 26 novembre 1905, le Conseil municipal saisi de la question par l'administration municipale, a décidé la reprise de possession d'un terrain jadis donné à la commune, pour y établir une école de filles. La reprise de possession de ce terrain, délaissé par la commune depuis environ 20 ans, permet de donner à l'école des filles une cour convenable et de faire aux bâtiments scolaires, les appropriations nécessaires.

Un devis approuvé de la dépense s'élève à la somme de 3.150 francs. La commune y participe pour 565 fr. ; le département a accordé en 1906 une subvention de 500 francs ; l'Etat vient d'allouer le solde, soit 2.235 fr., comme subvention. Les travaux pourront ainsi être prochainement mis en adjudication, pour être exécutés au cours des prochaines vacances. De cette manière les deux écoles auront reçu cette année tous les aménagements convenables.

Les Fêtes de la Pentecôte

A ROUBAIX

Deux jours de grande liesse dans le quartier du Cul-de-Four
Le clou de la fête : Un magnifique cortège glorifiant le soleil
Le char des origines du Cul-de-Four. — Deux mille figurants

On ne manquera pas de fêtes à Roubaix, à la Pentecôte prochaine. Deux quartiers organisent pour les 30 et 31 mai de grandes réjouissances qui attireront sûrement la foule. Par une singulière coïncidence, ces quartiers sont les deux plus populeux de la ville, le Cul-de-Four et le Pile. Dans ce dernier, ce sera la fête traditionnelle de bienfaisance au profit de la Bouchée de Pain, qui, les années précédentes déjà, obtint beaucoup de succès.

Au Cul-de-Four également, les festivités sont organisées au profit des pauvres de l'agglomération sous les auspices de l'Administration municipale qui leur a accordé une subvention de deux mille francs. Le comité organisateur, composé d'hommes entreprenants et fort industrieux, a su, par une persévérante et méthodique propagande, intéresser toute la population comprise dans ce qu'il a appelé pompeusement l'arrondissement du Cul-de-Four, c'est-à-dire le Cul-de-Four proprement dit, la Basse-Masure, la Vigne et le Petit-Roubaix. Et nous pouvons assurer qu'il y a réussi : tous les concours lui sont venus empressés, les concours financiers comme les autres ; l'idée de la fête n'a rencontré que des sympathies et des encouragements dans toutes les classes de la société et chaque jour qui nous rapproche de la Pentecôte voit grandir l'enthousiasme.

C'est que ce quartier n'est pas précisément gâté en fait de réjouissances. Le comité organisateur l'a fort bien compris ; puisqu'il n'y avait eu, jusqu'à présent, que de petites fêtes tout au plus dignes d'amuser la population du seul « arrondissement », il a voulu frapper un grand coup en faisant beau, très beau, de façon à mériter le sympathique intérêt de toute la ville. Le programme qu'il a conçu dépasse très certainement le cadre habituel des fêtes de quartier.

Nous n'avons pas l'intention de donner ici, toutes les parties du programme fort copieux : on le trouvera dans la magnifique affiche qui vient d'être placardée. Nous ne parlerons, aujourd'hui, que du « clou » des réjouissances, la Fête du Soleil, dont le brillant cortège se déroulera le dimanche après-midi.

UN DES PANNEAUX DU CHAR DU SOLEIL
La ronde des heures autour de l'astre-roi

SUR LES COTÉS, *les membres du Comité directeur.* — A GAUCHE, *de haut en bas : MM. G. Richardson, Ed. Sonneville et Eug. Vandeputte.* — A DROITE : *MM. Pierre Rouzé, Th. Ménard et Louis Poullet.*

Nous y trouvons ces particularités intéressantes que la Fête du Soleil procède d'une idée suivie, ainsi que nous l'allons montrer, et qu'elle groupe une grande quantité d'enfants de 6 à 15 ans, sans compter quatre sociétés de musique et 400 gymnastes faisant la haie, ce qui fait un total d'environ 2000 figurants.

Voici, d'abord, après le piquet de gendarmes à cheval et la musique, l'escorte d'honneur du Soleil, formée par des sociétés rappelant les vieux souvenirs du quartier, et le char des origines du Cul-de-Four.

D'où vient ce mot, d'une si expressive crudité ? Il rappelle tout simplement l'enseigne d'un vieux cabaret du quartier bâti derrière l'ancien four banal, où nos aïeux allaient faire cuire leur pain. Le premier char mettra donc en scène d'accortes commères se rendant au four, les bras chargés de pâte.

La deuxième partie du cortège représente la Terre rendant hommage au Soleil. Un groupe costumé, porteur de gerbes de blé piquées de bleuets et de coquelicots précède le char de la Moisson, suivi du char de la Vendange, qu'entoure un groupe avec pampres et grappes de raisin. Il y a aussi le char de la Fleur, tout en fleurs naturelles.

UN DRAME CONJUGAL

au Hameau de la Covrie, à Mercq-en-Barœul

UN MARI TENTE DE TUER SA FEMME A COUPS DE "FERMENT"

Une tentative de meurtre a été commise, au cours de la nuit de vendredi à samedi, à l'estaminet du « Beau Passage », hameau de la Covrie. Un mari jaloux a essayé de tuer sa femme à coups de « ferment », croit-on.

Depuis environ un an, l'estaminet du « Beau Passage » est tenu par les époux Utterhœven-Wattiez. Le mari, âgé de 35 ans, est conducteur de bestiaux, au service de M. Frelier ; la femme, Claise Wattiez, âgée de 27 ans, s'occupe de l'estaminet.

Depuis quelque temps, des scènes provoquées par la jalousie de Utterhœven se répétaient presque journellement. Utterhœven reprochait à sa femme de fréquenter des repris de justice originaires de Tourcoing et de Roubaix. Un soir, le mari jaloux, menaça sa femme de la tuer s'il la trouvait en défaut.

Vendredi soir, sa femme était partie se coucher et comme son mari n'était pas rentré, elle avait fermé sa maison vers neuf heures et demie.

Vers une heure du matin, Utterhœven revint. Après avoir escaladé un haggar et brisé un carreau, il pénétra dans l'estaminet, puis appela sa femme qui était couchée à l'étage.

A peine fut-elle descendue qu'une discussion s'éleva. Utterhœven éteignit la lampe, et, dans l'obscurité, frappa sa femme à la tête avec un « ferment », croit-on. Il s'acharna sur sa victime, qui était tombée sur le parquet, et la laissa pour morte, baignant dans son sang. Utterhœven quitta ensuite la maison.

Depuis, il n'a pas reparu. On le croit réfugié en Belgique, son pays d'origine.

Environ une demi-heure après, la victime, tant bien que mal, réussit à se traîner jusqu'à la demeure des époux Claes, située à une vingtaine de mètres.

M. le docteur Butruille, de Mouvaux, fut appelé. Mme Utterhœven porte une dizaine de blessures de cinq centimètres de long sur le haut de la tête. Le docteur dut faire de nombreux points de suture. La malheureuse porte, en outre, quelques blessures aux mains.

M. Douez, commissaire de police, prévenu aussitôt, a ouvert une enquête sur cette tentative de meurtre.

INVENTIONS ET DÉCOUVERTES

UN NOUVEAU SÉRUM

Une utile découverte. — Nouvelle orientation du traitement des maladies de la peau et des ulcères variqueux. — Comment on les guérit.

Le printemps présent nous ramène, avec ses fleurs, son cortège habituel de troubles, de malaises et d'incommodités physiques ; les arbres bourgeonnent, les hommes aussi, et c'est le moment de rappeler la belle découverte de M. Richelot, de Sedan, et son merveilleux traitement des maladies de la peau, telles que l'eczéma sec ou humide, le psoriasis, les dartres, l'herpès, l'acné, le sycosis de la barbe et de la moustache, l'érythème, les boutons et les furoncles, l'urticaire, les affections du cuir chevelu, ainsi que les eczémas des jambes et l'ulcère variqueux.

Les nombreuses expériences auxquelles M. Richelet s'est livré, et dont j'ai été appelé à vérifier les résultats, démontrent que par son emploi judicieux, la guérison des maladies de la peau elles-mêmes, est extrêmement rapide et que, les prédispositions qui en favorisent le retour étant annulées, les rechutes sont évitées. C'est, du reste, en vertu de ce principe pathalogique que cette méthode combat, avec un succès extraordinaire, l'arthritisme sous ses formes aiguës et chroniques, goutte, rhumatisme, troubles de la circulation chez l'homme comme chez la femme, etc. L'arthritisme n'est-il pas, en effet, le résultat d'une altération plus ou moins profonde du sang ?

Il est trop évident que jusqu'ici, les divers traitements appliqués aux maladies épidermiques n'aboutissaient qu'à des mécomptes attristants. La méthode nouvelle, qui s'identifie très étroitement avec la thérapeutique des sérums, présente l'énorme avantage de n'obliger à aucun changement dans les habitudes et les occupations, même dans l'ulcère variqueux dont on connaît la douloureuse persistance et qui frappe tant de travailleurs des villes et des campagnes tenus à demeurer longtemps debout. En outre, la démangeaison qui accompagne le plus souvent les affections cutanées disparaît dès le début du traitement.

C'est donc avec le sentiment d'un devoir à accomplir qu'à ce moment où ces diverses affections subissent une recrudescence marquée, je rappelle ce traitement scientifique qui, dans tous les cas énumérés plus haut, guérit rapidement, procurant, en quelques jours, des améliorations radicales, là où toutes les médications avaient échoué.

J'engage donc les intéressés à écrire à M. Richelet, 6, rue Gambetta, à Sedan, en lui expliquant leur cas. S'il est de sa compétence, il leur fera connaître la manière simple et peu coûteuse d'obtenir une guérison définitive.

La saison est particulièrement favorable pour entreprendre cette cure et je ne doute pas que de nombreux érythémateux, psoriatiques, eczémateux, variqueux, etc..., trouvant enfin le soulagement de leurs maux, qu'il serait dangereux de laisser, faute de soins, s'implanter profondément dans leur organisme.

Docteur T. Laurent